

Conditions et tarifs 2008

Sommaire

1. INTERVENTION À L'HEURE.....	2
Tarifs horaires	2
Tarif des déplacements	2
Conditions générales	2
2. INTERVENTION SUR FORFAIT.....	3
Avantages du forfait	3
Types de forfaits	3
Tarifs des déplacements et majorations	4
Conditions générales	5
3. INTERVENTIONS SPÉCIFIQUES SUR MANDATS.....	5

Conditions et tarifs 2008

1. Intervention à l'heure

Ce tarif, destiné aux clients ponctuels, est un simple tarif horaire avec le déplacement facturé en sus.

Ce tarif est adapté aux clients qui feront appel à nos services ponctuellement. Au terme de chaque intervention, une facture sera émise.

Tarifs horaires

Heures de bureau (Lundi à vendredi 8h00-20h00)	180 CHF/H
Lundi à Vendredi, soir et nuit (20h00- 8h00)	270 CHF/H
Samedi en journée (8h00-20h00)	270 CHF/H
Samedi en soirée et nuit (20h00-08h00)	360 CHF/H
Dimanche et Jours Fériés	360 CHF/H
Urgence - réaction en moins de 4h	Majoration de 180 CHF

Tarif des déplacements

Genève et environs	50 CHF
Vaud (arc lémanique)	100 CHF
Autre	Nous consulter

Conditions générales

PCA Informatique Sàrl ne saurait être tenu responsable des conséquences financières (perte de données, « downtime » etc.), de la défaillance de matériel ou du mauvais fonctionnement d'un logiciel.

Nos prix s'entendent hors-taxes.

Conditions et tarifs 2008

2. Intervention sur forfait

Ce tarif est destiné aux clients qui auront régulièrement besoin de nos services. Il offre au client une simplification administrative, un tarif dégressif ainsi que les déplacements gratuits pour les interventions à Genève de plus d'une heure. Les conditions sont décrites plus précisément dans les lignes qui suivent mais en substance, le client achète un pack d'heures (15h, 25h ou 50h) qu'il peut ensuite utiliser à sa convenance.

Avantages du forfait

Le forfait de PCA Informatique propose une solution plus économique, plus efficace et plus simple pour le client.

- **Plus économique** car le tarif horaire est plus avantageux et les déplacements à Genève sont inclus dans le forfait.
- **Plus efficace** car les clients ayant souscrit au forfait de PCA bénéficient d'une assistance par télémaintenance.
- **Plus simple** car un rapport des heures est remis par courrier électronique après chaque intervention présentant un résumé du travail effectué et le solde des heures restantes.

Type de forfait

PCA Informatique Sàrl vous propose trois types de forfaits :

- Forfait 15h:	2550.- CHF (170 F/H)
- Forfait 25h:	4000.- CHF (160 F/H)
- Forfait 50h:	7650.- CHF (153 F/H)

Conditions et tarifs 2008

3. Tarifs des déplacements et majorations

Selon le lieu et la durée de l'intervention, une certaine durée est ajoutée au temps d'intervention :

Canton de Genève (pour une intervention de moins d' 1 h)	+15 min.
Canton de Genève (pour une intervention de plus d' 1 h)	Gratuit
Vaud (arc lémanique)	+45min.
Autres	nous consulter

Si les interventions sont effectuées en dehors des heures d'ouvertures de bureau le temps décompté pour ces plages est majoré selon le tableau suivant :

Heures de bureau (lundi à vendredi 8h00-20h00)	pas de majoration
Lundi à Vendredi, soir et nuit (20h00- 08h00)	x 1.5
Samedi en journée (8h00-20h00)	x 1.5
Samedi en soirée et nuit (20h00-8h00)	x 2
Dimanche et Jours Fériés	x 2
Urgence - réaction 4h	+ 1 h

Conditions et tarifs 2008

Conditions générales

- La conclusion d'un forfait permet au client de bénéficier du support téléphonique et de la télémaintenance.
- Le forfait est nominatif et non transmissible.
- Le forfait est valable une année dès la première intervention. Les heures non utilisées ne seront pas remboursées. Il est possible de les récupérer dans les conditions suivantes :
 - o à 100% à la conclusion d'un nouveau contrat de 15h au moins.
 - o à 50% pour une période de prolongation de 3 mois supplémentaires si cela concerne l'installation ou la configuration de nouveau matériel acheté chez PCA Informatique avant l'échéance du forfait.
- Chaque intervention est initiée par le client et planifiée selon les disponibilités en personnel de PCA Informatique Sàrl.
- L'unité de temps d'intervention pour les interventions sur site, pour le support téléphonique et la télémaintenance est le quart d'heure.
- Chaque intervention donne lieu à un rapport par email.
- Un rapport mensuel est envoyé par email mentionnant chaque intervention et le solde actuel du forfait.
- En accord avec le client, des interventions périodiques de maintenance préventives peuvent être mise en place.
- Le règlement du forfait se fait avant la première intervention.
- PCA Informatique ne saurait être tenu responsable des conséquences financières (perte de donnée, « downtime » etc.), de la défaillance de matériel ou du mauvais fonctionnement d'un logiciel.
- Tous nos prix s'entendent hors-taxes.